



Hérault

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 19/11/2025

Salle du Conseil Municipal – Place Viala – 34660 COURNONTERRAL

Date de convocation : 13/11/2025

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 19

Quorum atteint

Présents (17) :

- William ARS
- Olivier DELMAS
- Marie-Line GIBERT
- Eddy GOMMERET
- Patricia BELKADI
- Karine TURLAIS
- Yoann AGATI I
- Geneviève SOLACROUP
- Anne MACIAS I
- Roseline TERME
- Marc OLIVIER
- Gautier VIDAL
- Emilie BRIGNARD
- Céline DUCOUDRAY
- Patrick MOREAU
- Anne-Marie DELOBEL
- Laura AZEMA

Absents représentés (2) :

- Anne GACHON : pouvoir à William ARS
- Pascale GRIPON : pouvoir à Patricia BELKADI

Absents (6) :

- Norbert ISERN
- Flavien MERCADIER
- Paul MARTINEZ
- Sylvie VALETTE
- Naïma DEBORDES
- Elisabeth LEONES

Secrétaire :

Eddy GOMMERET

DELIBERATION D2025-77 – CONSTRUCTION DE 4 PISTES DE PADEL – TENNIS CLUB DES COURNON – GARANTIE D'EMPRUNT

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2252-1 à L.2252-5 relatifs aux garanties d'emprunt accordées par les communes ;

Vu la demande formulée par le Tennis Club des Cournon, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, tendant à obtenir la garantie de la commune pour un emprunt destiné à financer la réalisation de 4 pistes de padel ;

Vu les emprunts établis pour un montant de 390 000 euros, d'une durée de 10 ans, au taux et conditions fixés par les contrats de prêt (emprunt bancaire de 170 000 euros pour la dalle support/prêt de la FFT dans le cadre du dispositif Padel Boost de 220 000 euros pour la construction des pistes) ;

Considérant que cette opération s'inscrit dans la politique communale de soutien au développement du sport et à l'entretien des infrastructures sportives locales ;

Considérant que la garantie d'emprunt sollicitée ne porte pas atteinte à la capacité de désendettement de la commune et respecte les limites prévues par l'article L.2252-1 du CGCT ;

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 390 000 euros que contracte le Tennis Club des Cournon. Cet emprunt est destiné à financer les travaux de réalisation de 4 pistes de padel situés à Cournonterral, avenue Cynisca ;

Les caractéristiques principales des emprunts sont

- Montant : 390 000 €
- Durée : 10 ans
- Taux : fixe

- Échéances : mensuelles
- Amortissement : linéaire sur 10 ans

Toute modification des conditions financières du prêt devra être soumise à l'accord préalable de la commune.

- de s'engager, en cas de défaillance du Tennis Club des Cournon, à se substituer à l'emprunteur pour le paiement des sommes dues à l'établissement prêteur au titre du remboursement du capital, des intérêts, frais et accessoires de l'emprunt garanti.

Les sommes éventuellement appelées en exécution de la présente garantie seront inscrites au budget communal, en section de fonctionnement et/ou d'investissement selon la nature des dépenses.

La garantie ne pourra être appelée qu'après mise en demeure restée infructueuse du Tennis Club de Cournon.

Le bénéficiaire de la garantie devra transmettre à la commune un rapport financier annuel, comprenant le bilan, le compte de résultat et le tableau de financement de l'exercice écoulé.

LE CONSEIL :

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

APPROUVE en leur entier les propositions qui lui sont faites.

FAIT ET DELIBERE A COURNONTERRAL, les jour, mois et an que dessus.



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

William ARS

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le 12/12/2025

ID : 034-213400880-20251119-D2025_77-DE

S²LO